

Lettre de l'ambassadeur du Luxembourg à Bruxelles à Joseph Bech sur l'état des travaux du Comité Spaak (Bruxelles, 15 mars 1956)

Légende: Le 15 mars 1956, Lambert Schaus, ambassadeur du Luxembourg à Bruxelles, adresse à Joseph Bech, Premier ministre luxembourgeois, une lettre dans laquelle il lui expose l'état des travaux du Comité Spaak et livre une appréciation sur la méthode de travail employée. La note détaille également les questions qui préoccupent plus spécialement le Luxembourg et les points sur lesquels les intérêts légitimes et vitaux du pays sont en jeu.

Copyright: Historical Archives of the European Union

URL:

http://www.cvce.eu/obj/lettre_de_l_ambassadeur_du_luxembourg_a_bruelles_a_joseph_bech_sur_l_etat_des_travaux_du_comite_spaak_bruelles_15_mars_1956-fr-11d7835e-d960-4c5d-b92f-552ffa27b8d2.html



Date de dernière mise à jour: 15/11/2017

*Adressé obs. Pf. Chaupies
Luxembourg No 7669*

1/G - RE 144.

C o n f i d e n t i e l l e .

L'Ambassadeur du Luxembourg à BRUXELLES
Chef de la Délégation luxembourgeoise auprès du
Comité Intergouvernemental créé par la
Conférence de Messine

à

Son Excellence Monsieur Joseph BECH
Président du Gouvernement
Ministre des Affaires Etrangères à LUXEMBOURG.

TL
Concerne : Relance européenne - état des travaux - considéra-
tions générales.

R
Les Chefs de délégation ont terminé l'examen
des différentes questions posées par la Conférence de Messine.

Devant l'Assemblée Commune de la C.E.C.A.,
M. le Ministre Paul-Henri SPAAK, en sa qualité de Président
du Comité Intergouvernemental, a fait un exposé sur l'ensem-
ble des questions examinées par ce Comité.

Le projet de rapport nous permettra de sou-
mettre, à notre tour, ces mêmes questions à un examen appro-
fondi et de fixer définitivement notre attitude, au stade
actuel des travaux.

Il nous semble opportun de soumettre au Gou-
vernement, en ce moment, un rapport au sujet de l'état des
travaux, suivi de quelques considérations générales.

I. ETAT DES TRAVAUX.

Les documents de travail qui avaient été éla-
borés par un Comité restreint et notamment par M. Pierre URI,
ont été examinés par les Chefs de délégation. Cet examen a
pris fin le vendredi, 9 mars dernier.

.....

U. C. D.

1/G - RE 144.

.....

Il reste encore de nombreux points sur lesquels on est loin d'un accord; ils devront être tranchés au moment où le projet de rapport sera discuté, à moins que l'on n'arrive à la conclusion que, pour certains points, il n'y a pas d'attitude commune.

Les trois rédacteurs, à savoir MM. Pierre URI, HUPPERTS (Belgique) et von der GROEBEN (Allemagne) soumettront le projet de rapport aux Chefs de délégation pour la fin du mois de mars.

Les Chefs de délégation se réuniront à nouveau les 17, 18 et 19 avril pour discuter ce projet de rapport et pour se mettre d'accord, si possible, sur un texte. On verra alors dans quelle mesure il y a moyen d'établir un texte commun et dans quelle mesure les Chefs de délégation feront des réserves.

Matériellement - et sauf imprévu - le rapport pourrait donc être prêt vers la fin du mois d'avril. Les Chefs de délégation le remettront alors à leurs Ministres des Affaires Etrangères.

Lors de la réunion des Ministres des Affaires Etrangères à Bruxelles, les 11 et 12 février dernier, il avait été prévu qu'une nouvelle réunion de ces Ministres aurait lieu - éventuellement à Rome - dès que le rapport serait terminé. M. le Président SPAAK pense actuellement qu'une réunion des Ministres, au moment du dépôt du rapport, n'aurait aucun sens, puisqu'elle ne permettrait pas une discussion sérieuse. Nous partageons entièrement cet avis. M. le Président SPAAK pense que la réunion des Ministres pourrait avoir lieu quelques semaines après le dépôt du rapport, soit fin mai ou début juin. Les délégués hollandais ont rappelé qu'il y a des élections aux Pays-Bas en juin et ont laissé entendre que les Ministres actuellement en fonction aimeraient encore pouvoir discuter le rapport.

.....

1/G - RE 144.

.....

On croit donc pouvoir admettre que, sauf imprévu, la réunion des Ministres pourrait se tenir vers la fin du mois de mai.

A Bruxelles, lors de la réunion des 11 et 12 février dernier, on avait également convenu que les Ministres des Affaires Economiques ainsi que les Ministres de l'Agriculture des Six Pays seraient convoqués, soit dans des réunions séparées, soit ensemble avec les Ministres des Affaires Etrangères. M. le Président SPAAK n'a plus rappelé explicitement cette décision.

II. APPRECIATION DE LA METHODE DE TRAVAIL.

Nous avons déjà eu l'occasion de dire notre façon de voir au sujet de la méthode de travail employée. Nous pensons que beaucoup de temps a été perdu par des travaux de commission, du résultat desquels on n'a tenu aucun compte.

Dans la réunion des Chefs de délégation, ce fut M. URI qui menait le jeu, avec l'approbation et l'appui de M. le Président SPAAK. La façon de penser et de procéder de M. URI est suffisamment connue et nous avons d'ailleurs déjà exprimé notre façon de voir à ce sujet.

Dans les conversations privées, la plupart des Chefs de délégation se sont plaints non sans une certaine amertume au sujet de l'attitude de M. URI, mais en séance personne n'a osé se prononcer à ce sujet. Il paraît cependant que les Ministres néerlandais ont présenté des observations à ce sujet à M. SPAAK, lors de la dernière réunion de l'O.E.C.E. à Paris.

M. le Président SPAAK semble réellement enthousiasmé par M. URI. Sa façon de penser hardie, sa conception européenne plaisent à M. SPAAK. La science - ou la pseudo-science, comme disent d'aucuns - de M. URI, semble fortement impressionner M. le Président SPAAK qui, par ailleurs, déclare toujours se méfier des experts.

.....

1/G - RE 144.

.....

Le projet de rapport sera donc essentiellement un plan URI, et les Chefs de délégation ne pourront y apporter que des retouches de détail. On pourrait dire que cette façon de procéder en revient, en dernière analyse, à forcer quelque peu la main aux Chefs de délégation, mais peut-être M. le Président SPAAK pense-t-il que, pour arriver à un résultat, il n'y a pas d'autre méthode possible.

III. QUESTIONS QUI NOUS PREOCCUPENT PLUS SPECIALEMENT.

Dans les grandes lignes, il ne nous sera guère possible d'imposer notre façon de voir aux autres partenaires. Aussi devons-nous nous appliquer plus spécialement à veiller sur nos intérêts particuliers, nous semble-t-il. Nous devons examiner les points où nos intérêts légitimes et vitaux ne nous permettent pas de faire des concessions au-delà d'un certain point.

a) Question agricole.

Cette question a fait l'objet du rapport daté du 13 mars 1956, réf.: 1/G - RE 143.

b) Questions sociales.

Nous devons attendre le projet de rapport pour voir jusqu'à quel point il tient compte de nos desiderata.

c) Euratom.

Dans l'Euratom, nous ne pouvons rien apporter, ni des matières premières, ni des installations, ni des connaissances. Nous aurons par contre des charges financières à supporter.

Il semble cependant difficile de rester en dehors de l'Euratom. Ce serait peut-être faire preuve du même esprit qui a animé ceux qui, vers la fin du siècle dernier, n'ont pas voulu de chemin de fer.

.....

1/G - RE 144.

.....

Mais, en admettant le principe que nous devons adhérer à une organisation en matière nucléaire, la question reste ouverte de savoir si l'Euratom est l'organisation qui nous convient le mieux. Pour nos besoins luxembourgeois, l'organisation projetée par l'O.E.C.E. serait peut-être plus adéquate. Mais une telle solution est-elle possible sur le plan politique ?

d) Contributions financières.

La création de certains fonds et l'alimentation de certains budgets nous imposeront des charges financières. Sur le vu du projet de rapport, nous devons chercher à évaluer les charges financières qui résulteraient pour nous du marché commun et de l'Euratom.

e) Institutions.

C'est sur le plan des institutions que nous devons être particulièrement vigilants.

Il est exact que, dans les 150 millions qui constitueront le marché commun des Six, nos 300.000 habitants ne représentent pas grand'chose. Notre apport économique au marché commun est vraiment minime. Notre sidérurgie est intégrée dans la C.E.C.A. Pour notre agriculture, nous devons demander, le cas échéant, un régime spécial.

M. URI nous a dit récemment : "je serais d'accord pour vous accorder tout ce que vous demandez en particulier - mais alors laissez-nous tranquilles sur le plan général". Cela veut dire : dans le traité même, on mettra les clauses qui vous donnent satisfaction pour votre agriculture; alors vous avez ce que vous demandez; mais vous n'avez plus le droit de vous occuper de la gestion même du marché commun, puisque vous n'y apportez rien.

Ce que M. URI a dit d'une façon assez brutale et cynique, a percé à différentes reprises lors des discussions sur les institutions.

.....

?

L/G - RE 144.

.....

Il se pose tout d'abord la question de savoir si nous entrons dans le marché commun en tant qu'Etat souverain ou comme partenaire de l'U.E.B.L. Du côté belge, cette dernière façon de voir se manifeste par moments avec une certaine insistance. Nous avons toujours déclaré formellement ne pas pouvoir admettre pareille façon de voir. Juridiquement, le Traité d'Union Economique conclu en 1921 ne saurait donner un pareil droit à la Belgique. Il est vrai que dans le Benelux, il semble y avoir eu quelques flottements à ce sujet (voir notamment la Convention de Londres du 5 septembre 1944), qui cependant ne pourraient créer un précédent valable. D'un autre côté, le précédent de la C.E.C.A. est bien clair pour prouver que nous avons gardé notre entière autonomie en cette matière.

Nous avons personnellement l'impression qu'à l'origine de ces discussions, il y a les divergences de vue au sujet de la conception du marché commun. M. le Président SPAAK et d'autres encore semblent penser - même s'ils ne le disent pas expressément - que le marché commun sera constitué par l'ensemble des économies qui devront faire un tout; si les Etats sont encore nécessaires pour arriver à la constitution du marché commun, ils devront cependant jouer de moins en moins un rôle dans le marché commun, pour disparaître peut-être complètement à un stade ultérieur. C'est parce que l'on ne joue pas cartes sur table quant à ces questions fondamentales que les discussions sur les institutions semblent parfois confuses et peu logiques.

Si l'on admet évidemment que, dans le marché commun, c'est uniquement le volume économique qui compte et que la notion de souveraineté nationale est un mal qu'on devra chercher à éliminer, on arrive assez logiquement à la conclusion que pour le Luxembourg il ne reste guère de place dans les institutions de la communauté.

Pour notre part, nous croyons que cette façon de voir les choses est inacceptable. Nous devons maintenir le principe de la souveraineté nationale.

.....

7

1/G - RE 144.

.....

Evidemment, nous devons être en même temps assez réalistes pour nous rendre compte de notre importance dans la communauté, vis-à-vis de nos partenaires. Nous ne saurions refuser le principe de la pondération qu'implicitement nous avons d'ailleurs déjà accepté lors de la réunion des 11 et 12 février 1956. Mais il faudra que la pondération soit juste et équitable. Si nous ne désirons pas imposer notre volonté à nos grands partenaires, nous ne pourrions cependant pas admettre que ceux-ci, à leur tour, puissent avoir la possibilité de nous léser dans nos intérêts vitaux.

Sur le vu du projet de rapport, nous devons chercher les solutions concrètes que nous proposerons.

f) Notre position dans le marché commun.

On dit, à juste titre, que le marché commun amène des avantages et que, en conséquence, il faut aussi accepter les désavantages.

Mais pour nous, la question se pose peut-être d'une façon différente que pour les autres pays. Les avantages que nous pourrions retirer du marché commun sont encore assez problématiques - sauf pour certaines entreprises de l'industrie moyenne - tandis que nous voyons d'ores et déjà les risques dans certains secteurs et les charges en général.

Il ne faut pas que le marché commun soit pour nous un marché de dupes.

Si le marché commun se fait, il sera pratiquement impossible pour nous de ne pas y entrer. Mais nous devrions faire comprendre à nos partenaires que nous devons pouvoir survivre - même comme Etat.

IV. PERSPECTIVES GENERALES.

Une première constatation qui doit être faite, c'est que le rapport qui est en train d'être élaboré, a été discuté, en grande partie, en vase clos. On a l'impression que,

.....

7

1/G - RE 144.

.....

dans certains pays du moins, l'avis des ministères "techniques" n'a pas été pris ou n'a, en tous cas, pas été pris en considération. Dès que le rapport sera publié, la discussion se fera au grand jour; alors, de nombreux points de vue pourront être changés.

Le marché commun ne se fera pas, s'il n'y a pas une volonté politique de le faire, volonté assez forte pour vaincre tous les obstacles d'ordre technique. Cette volonté politique existe-t-elle actuellement dans tous les six Etats? Il est permis d'en douter.

L'Italie, la Belgique et les Pays-Bas veulent tant le marché commun que l'Euratom. La Belgique et les Pays-Bas ne veulent pas faire l'Euratom si le marché commun ne se fait pas en même temps.

La France veut l'Euratom. Mais pour le marché commun, il semble subsister beaucoup d'hésitations. Les informations de ces derniers temps - et notamment certaines déclarations de M. le Ministre PINEAU - permettent de conclure que la France n'est guère disposée à faire le marché commun en ce moment. Les difficultés que la France connaît actuellement en Afrique du Nord pourraient, nous semble-t-il, avoir une certaine influence sur la décision française en la présente matière. Ou bien le Parlement français* être amené à dire que maintenant, et plus que jamais, il ne cèdera aucun droit de souveraineté. Mais l'effet psychologique pourrait être également en sens contraire. Il ne nous semble pas tout à fait exclu qu'à un certain moment, une majorité au Parlement proclame que la France, après avoir perdu l'Asie et l'Afrique, doit au moins chercher à garder sa position en Europe.

pourrait

La République Fédérale d'Allemagne est pour le marché commun. Elle est moins disposée pour l'Euratom. Dans nos dernières réunions des Chefs de délégation, le délégué allemand a soulevé - d'une façon assez inattendue - des difficultés à propos de l'Euratom, sur une question qui, à première vue, semble assez secondaire (location ou vente des matières fissiles enrichies), disant que si le principe de la vente n'était pas admis, l'Allemagne ne pourrait accepter l'Euratom.

.....

7

1/G - RE 144.

.....

On se demande si, en cette matière, l'Allemagne a des raisons d'agir qu'elle ne veut avouer. Ou bien veut-elle faire sauter le projet de l'Euratom pour chercher une autre solution ? Ou bien pense-t-elle tout simplement - comme certains experts le pensent également - que le projet d'Euratom est d'ores et déjà dépassé par les événements et notamment par la récente évolution de la politique des Etats-Unis en cette matière ?

En résumé, nous pensons que s'il n'y a pas, dans les Six Pays, une volonté politique commune d'agir, il n'y aura ni marché commun, ni Euratom.

[Handwritten signature]